

# COMMUNE DU BLANC-MESNIL

## AVIS DE MISE A DISPOSITON DU PUBLIC D'UN COMPLEMENT A L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET "QUARTIER DE LA GARE" SIS 12-24, AVENUE DE LA DIVISION LECLERC

Par arrêté n°778 en date du 05 juin 2019, monsieur le Maire du BLANC-MESNIL a prescrit une mise à disposition du public sur la demande d'autorisation, objet du permis de construire n°93 007 18 C 0143 et le dossier de l'étude d'impact initiale ainsi que son complément déposés le 21 Décembre 2018 portant sur la 2ème phase du projet à savoir sur les lots 1,2,4 et 5 par ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS, en vue de réaliser sur le terrain sis 12-24, avenue de la Division Leclerc un ensemble immobilier de 29 275 m<sup>2</sup> de surface de plancher dont 28 685 m<sup>2</sup> à destination de logements et 590 m<sup>2</sup> de commerce.

La mise à disposition se déroulera au sein de l'Hôtel de Ville - Direction de l'Aménagement - Service Urbanisme - 1, place Gabriel Péri, 93150 LE BLANC-MESNIL du **mardi 25 juin 2019 09h00 au vendredi 26 juillet 2019 17h00 inclus**.

Durant cette période chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra soit consigner ses observations sur un cahier d'observations mis à disposition du public **du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** soit électroniquement à l'adresse suivante : <https://www.blancmesnil.fr/la-ville-change/grands-projets-urbains/quartier-de-la-gare-future-ligne-16>

A l'issue de la phase de mise à disposition close le 26 juillet 2019, une synthèse et un bilan des observations seront élaborés.

La décision relative au permis de construire n°93 007 18 C 0143 sera prise par monsieur le Maire du Blanc-Mesnil. Sauf en cas d'absence d'observations, ce délai ne pourra pas être inférieur à 4 jours à compter de la date de clôture de la consultation.

**MAIRIE DU BLANC-MESNIL**  
**1, Place Gabriel Péri**  
**93150 LE BLANC-MESNIL - 01 49 91 70 70**